



En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis généraux, aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main; Et à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la présente a été scellée et signée par le greffier soussigné a été déposé sur la requête de M. le Procureur de la République.
Signé: A. Richard.

Cette transcription opérée, nous avons fait mention de la rectification ordonnée en marge de l'acte rectifié, et nous en avons dressé le présent acte que nous avons signé.

J. Buisson

N° 2.

Curivand Marie-Julie.

Marit à Seythenex
le 7 février 1920
curivand Marie-Julie
ANNALE N° 10
Le Greffier

Décédée à Seythenex
le 6 janvier 1977

22.04.1977

JS

L'an mil huit cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois février, à huit heures du matin, par devant nous Buisson Jeanus, maire et officier de l'Etat civil de la commune de Seythenex, arrondissement d'Annecy (Haute-Savoie), a comparu Curivand François, cultivateur, âgé de trente-six ans, domicilié en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né le vingt-fevrier, courant, à quatre heures du soir, dans son domicile, de lui déclarant et de Demaison Joséphine, son épouse, âgée de vingt-huit ans, cultivatrice, domiciliée avec lui, et il a donné à cet enfant les prénoms de Marie-Julie. Ces déclarations et présentations ont été faites en présence de Delavry François, garde champêtre, âgé de soixante-cinq ans, et de Aubert Lambert, instituteur, âgé de trente-